CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E87238 **VALABLE JUSQU'AU** 14/07/2024

ÉDITÉ LE **19/07/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/03/2008
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 01/06/2022
Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VANNES CEDEX 503 066 508 RCS

Siret : **503 066 508** **00014**
Code NACE : 4332A
Numéro caisse de congés payés : 5420537

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 6792740904

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 6792740904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : **LES ATELIERS JEHANNO**

ZONE ARTISANALE DE KERAVEL
56390 LOCQUELTAS

Téléphone : 02 97 61 81 57 **Fax :**
Portable : 07 86 87 07 58

Site Internet :
E-mail : francois@les-ateliers-jehanno.fr

Responsabilité légale :
JEHANNO OLIVIER CO-GÉRANT / JEHANNO LAURENT CO-GÉRANT / JEHANNO FRANCOIS CO-GÉRANT

Effectif moyen : 46 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	06/07/2023
3551	Fabrication et pose de menuiseries extérieures en bois (Technicité courante) Mention RGE	15/07/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE LOUDEAC
2, RUE CHARLES LANSARD
22600 LOUDEAC

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.